Décision du 23 juillet 2025

N° E25000165 /35

CODE : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

MINUTE

La conseillère déléguée

Vu enregistrée le 3 juillet 2025, la lettre par laquelle le président de Liffré-Cormier Communauté demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Liffré ;
ainsi que la notice de présentation du projet ;

Vu :
- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe Bouguen est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de Liffré-Cormier Communauté et à Monsieur Philippe Bouguen.

Fait à Rennes, le 23 juillet 2025

La conseillère déléguée,

Marie Thalabard